



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 AVRIL 2011

Présents : MM. CHOMIENNE, MARCON J-P., VALLAT, SOUVIGNET, MOUNIER, TEYSSIER J., GRANGER, DUMONT, ACHARD, CIGIOTTI, PATOUILLARD, CLUZEL, PONCET, FAYARD, DREVET, CHABANEL, SEYTRE, SANTY, et Mmes GRANGER, SOUTRENON et CHARROIN. **Excusés** : MM. CHAPELON, GUERIN, BOURRIEL, JURINE, GIRAUD. **Absent** : M. MARCON A

<u>DOSSIER</u>	<u>DISCUSSIONS</u>
<u>BUDGET</u>	<p><u>Budget principal 2011</u> Les grands principes du budget 2011 sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - propositions budgétaires du budget primitif 2011 (votes et restes à réaliser) : Section de Fonctionnement : 5 369 181,39 € // Section d'Investissement : 3 477 952,75 € - virement 2011 à la section d'investissement (597 775.79 €) légèrement en baisse par rapport à 2009, - aucun emprunt théorique d'équilibre, - attributions de compensation au même niveau qu'en 2010 (1 373 547 €), - fiscalité refondue suite à la réforme de la Taxe Professionnelle (adoption des taux rebasés calculés par l'Etat) ; les recettes prévisionnelles inscrites au budget sont en augmentation par rapport à la compensation relais versée à la CCPM en 2010 ; la CCPM va perdre 50% de ses marges de manœuvre et ne pourra faire évoluer que les taux locaux d'imposition (cotisation foncière des entreprises, taxe foncière non bâti, taxe d'habitation) - fiscalité TEOM stable (pour le SICTOM ENTRE MONTS ET VALLEES : 10,20 % et pour le SICTOM VELAY PILAT : 7,99 %). <p>Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget primitif 2011 du budget général.</p> <p><u>Budgets annexes 2011</u> :</p> <p>M. le Président présente les propositions budgétaires des budgets primitifs 2011 des différents budgets annexes.</p> <p><u>Zone de Mauras</u> Section de Fonctionnement : 57 170,00 € // Section d'Investissement : 371 484,12 €</p> <p><u>Zone du Cantonnier</u> Section de Fonctionnement : 266 330,00 € // Section d'Investissement : 164 330,00 €</p> <p><u>Zone du Solier (Plate-forme SEID)</u> Section de Fonctionnement : 3 000,00 € // Section d'Investissement : 170 799,03 €</p> <p><u>Zone de La Chavana</u> Section de Fonctionnement : 650 000,00 € // Section d'Investissement : 500 000,00 €</p> <p>M. le Président indique que c'est un nouveau budget lié à cette nouvelle zone d'activité, et qu'il convient pour le Conseil Communautaire de voter la création de ce budget.</p> <p><u>Zone d'Aulagny</u> Section de Fonctionnement : 375 000,00 € // Section d'Investissement : 605 421,23 €</p> <p><u>Ateliers industriels</u> Section de Fonctionnement : 317 531,00 // Section d'Investissement : 708 365,03 €</p> <p>Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2011 des budgets annexes : ateliers industriels et zones d'activité (zone de Mauras, zone de la Chavana, zone du Cantonnier, zone d'Aulagny et plate-forme SEID).</p>

<p style="text-align: center;"><u>BUDGET</u></p>	<p><u>Vote des taux 2011</u> M. le Président indique qu'il convient de voter les taux des différentes fiscalités de la CCPM : <u>Fiscalité économique</u> : - Taux Cotisation Foncière des Entreprises : <u>24.38 %</u> (11.12 % en 2010 – taux avant rebasage) <u>Fiscalité ménages</u> : - Taux Taxe d'Habitation : <u>8,66 %</u> (1ère année de vote) - Taux Taxe Foncier Non Bâti : <u>3.31 %</u> (1ère année de vote) - Taux Taxe Foncier Bâti : <u>0 %</u> (1ère année de vote) <u>Fiscalité ordures ménagères</u> : - TEOM Sictom Entre Monts et Vallées : <u>10.20 %</u> (10.20 % en 2010) - TEOM Sictom Velay-Pilat (validation vote Sictom) : <u>7.99 %</u> (7.99 % en 2010) Le Conseil Communautaire approuve ces propositions et vote les taux d'imposition 2011 présentés.</p> <p><u>Attribution de compensation 2011</u> : M. le Président présente le montant des attributions de compensation 2011 à verser à chaque commune (même montant qu'en 2010) : Commune de Dunières : 633 047,00 Euros // Commune de Montfaucon : 422 359,00 Euros Commune de Montregard : 25 956,00 Euros // Commune de Raucoules : 8 931,00 Euros Commune de Riotord : 180 130,00 Euros // Commune de St-Bonnet-le-Froid : 22 673,00 Euros Commune de St-Romain-Lachalm : 80 451,00 Euros Le Conseil Communautaire approuve cette proposition et vote les montants présentés d'attributions de compensation 2011.</p>
<p style="text-align: center;"><u>AFFAIRES ECONOMIQUES</u></p>	<p><u>PEPINIERE D'ENTREPRISES - Z.A. MAURAS (RIOTORD)</u> Approbation de divers avenants de travaux concernant cette opération : - PEYRARD (Lot n°1 : Maçonnerie) : travaux supplémentaires (fondations plus profondes, évacuation de remblais, traitement au quartz de la dalle supérieure) : coût supplémentaire : 6 630,25 € HT - SOREDAL (Lot n° 4 : Dallage) : travaux supplémentaires (rehausse niveau grille évacuation, mise en œuvre à la pompe) : coût supplémentaire : 560,00 € HT - BLANCHARD (Lot n°6 : Serrurerie) : travaux supplémentaires (modification de l'escalier en créant un palier) : coût supplémentaire : 1 528,00 € HT - BASTIN (Lot n° 10 : Plomberie Sanitaires) : travaux supplémentaires (équipements de douche non prévus, augmentation taille chauffe-eau) : coût supplémentaire : 2 456,58 € HT Afin de financer ces avenants supplémentaires (11 174,83 € HT), des économies sur ce chantier seront réalisées à hauteur de 10 224,04 € HT (ABC BORNE - Lot n°3 : Couverture Etanchéité Bardage : 3 575,04 € HT // BONNET - Lot n°9 : Carrelage : 1 208,00 € HT // SCREG - Lot n°12 : Abords : 5 441,00 € HT. Le Conseil Communautaire approuve la réalisation de ces travaux et autorise le Président à signer les avenants correspondants.</p>
<p style="text-align: center;"><u>PERSONNEL</u></p>	<p><u>REGIME INDEMNITAIRE</u> Validation de régularisation du régime indemnitaire versé au personnel de la CCPM à compter du 1^{er} avril 2011.</p>

<p><u>PERSONNEL</u></p>	<p><u>CRECHE (MONTFAUCON)</u> Modification du temps de travail d'un agent social à la crèche à Montfaucon et au portage de repas : 1h30 supplémentaire par semaine à la crèche, soit un nouveau temps de travail égal à 29h30 et ceci à compter du 1^{er} mai 2011.</p>
<p><u>RAMASSAGE SCOLAIRE</u></p>	<p>Validation du règlement intérieur du ramassage scolaire pour l'année scolaire 2011-2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Inscriptions</u> : même principe d'organisation des inscriptions avec en outre envoi des fiches d'inscription aux familles par mail - <u>Tarifs payés par les familles</u> : hausse d'un euro sur les tarifs pour l'année scolaire 2011-2012 : <ul style="list-style-type: none"> o <u>Journalier</u> : Primaire : 34 €/trimestre // Collège : 48 €/trimestre pour les élèves CCPM // Collège : 54 €/trimestre pour les élèves hors CCPM // Lycée : 54 €/trimestre o <u>Pensionnaire</u> : Lycée et Collège : 82 €/trimestre
<p><u>POINT VISIO PUBLIC</u></p>	<p>Renouvellement de la convention relative au Point Visio Public avec le Conseil Régional d'Auvergne pour une durée de 3 ans. Cet outil a pour objectif d'améliorer l'accès des citoyens aux services publics (Pôle Emploi, CAF, MSA, Urssaf, CRAM, CPAM, Banque de France, MDPH...) par le biais des nouvelles technologies, et notamment par la visioconférence et le traitement à distance des procédures administratives.</p>
	<p><u>Prochaines réunions</u> : <u>Bureau</u> : à déterminer (CCPM) <u>Conseil Communautaire</u> : à déterminer (Riotord)</p>